

Syndicat C.G.T. des Personnels du Conseil Général du Finistère

32, bd Dupleix, 29196 Quimper cedex

mél : cgt@cg29.fr site web : http://cgt.cg29.free.fr

tél/répondeur : 02.98.52.25.66 fax : 02.98.52.26.59

Quimper, le 5 mars 2009



Un grand nombre de cadres, expriment leur malaise face au « devoir de loyauté » auquel veulent les assujettir les employeurs publics.

Ce concept importé du privé percute le principe d'indépendance face au pouvoir politique, principe que le statut des fonctionnaires devrait garantir. Le danger est de voir apparaître des distorsions dans la neutralité du service public rendu à la population, ainsi qu'une pression supplémentaire sur les cadres qui se voient ainsi refuser l'expression d'une éthique professionnelle.

Exerçant des fonctions à dominante technique ou d'expertise, chargés de mission ou de gestion de projets, encadrant ou non, beaucoup d'entre-nous déplorent la distance entre les attentes de la population et les moyens mis en oeuvre pour y répondre. Charges de travail excessives, développement de la précarité, émergence d'un management de« performance » agressif, dont les cadres sont à la fois vecteurs et victimes. Tout cela engendre toujours plus de stress, sans oublier les drames personnels vécus lors de décharges de fonctions, de mise au placard ou de mutations arbitraires...

Loyauté ou indépendance?

La CGT propose de conquérir des **droits nouveaux** permettant la reconnaissance de la **responsabilité sociale** des cadres, droits individuels garantis collectivement : droit à l'information et à l'expression, droit de participer aux décisions, droit d'interpeller et de proposer des solutions alternatives, droit de refuser, sans être sanctionné, toute consigne ou orientation portant atteinte à la dignité, à la santé ou violant l'éthique professionnelle.

Votre avis nous intéresse

Temps partiel : entre le marteau et l'enclume ?

Mobilité des cadres : volontaire ou forcée ?

Trop de chefs, pas assez d'indiens : d'accord, pas d'accord ?

Voir questionnaire au verso

Temps partiel Pour vous-même : Si vous avez déjà demandé un temps partiel : Votre demande a-t-elle été acceptée ? Oui 🗆 Non □ Oui, mais pas au taux demandé Si vous n'avez jamais demandé de temps partiel : ne vous intéresse pas П vous intéresse, mais vous savez que ça va être refusé vous intéresse, mais vous ne pouvez pas financièrement En tant que supérieur hiérarchique Vous est-il arrivé de refuser du temps partiel? Oui 🗆 Non □ Si oui pourauoi: Vous est-il arrivé d'accepter, et que ce soit refusé par votre directeur ? Oui □ Non □ Connaissez-vous une note de service ou une délibération qui fixe les modalités de remplacement des absences? Oui 🗆 Non □ Si oui merci d'indiquer sa référence : Mobilité des cadres Connaissez-vous les règles de mobilité des cadres, en vigueur depuis fin 2008 ? Oui 🗆 Non □ Au cours de trois dernières années, avez-vous souhaité changer de poste ? Oui 🗆 Non □ Si oui, y êtes-vous arrivé(e) : Oui □ Non □ si non pourquoi? Vous est-il arrivé de devoir changer de poste sans le vouloir ? Oui □ Non □ Si oui pourquoi : règle de mobilité □ réorganisation □ avancement promotion □ autre □ Trop de chefs pas assez d'indiens Etes-vous d'accord avec la phrase suivante : « Nous assistons à une multiplication des niveaux hiérarchiques et dans le même temps, un manque de pilote sur les projets transversaux, ainsi qu'un manque de disponibilité de nos chefs de service. Paradoxe, volonté délibérée ? En tous les cas un terrain propice à un malaise chez les cadres, responsables, chefs de service. » Tout à fait d'accord □ moyennement d'accord □ pas d'accord du tout □ Le travail Vous est-il arrivé d'être confronté-e à des problèmes d'éthique professionnelle ? Parfois □ Rarement Jamais Souvent □ Existe-t-il une libre expression sur les solutions apportées aux dysfonctionnements constatés ? Plutôt oui □ Plutôt non □ Non □ Que diriez-vous du sens et de la finalité de votre travail ? Sentiment fort d'utilité □ Perte progressive de sens □ Absence totale de lisibilité □ Votre niveau de salaire au regard de votre qualification vous paraît-il? Très satisfaisant □ Plutôt satisfaisant □ Insuffisant □ Très insuffisant □ Combien d'heures par semaine effectuez-vous réellement ? 35h – 40h □ 35h □ 40h- 45h □ plus de 45h □ dépassement heures en temps partiel □ **Commentaires**

 $C \square$

médico-sociale □

technique □

culturelle □

Vous êtes : Filière

Catégorie

administrative □

 $B \square$

 $A \square$